

# Décision

## Prestation pour l'aide à la mise en place d'un observatoire foncier avec QGIS

- Vu la délibération n°D2017-075 du 12 septembre 2017 relatif à la prise de compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sein de la compétence obligatoire d'aménagement de l'espace communautaire »
- Vu la Délibération n° D2019-036 en date du 9 avril 2019 relative à la prescription du PLUI sur le territoire de l'Airvaudais Val du Thouet
- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 délégrant des compétences au Président

Le Président décide :

### **Article -1.**

D'accepter le devis proposé par la Société Carto'Cité, basée à Nantes, pour un montant de 3 960 € TTC pour 3 journées d'accompagnement à la création d'un observatoire foncier avec le logiciel QGIS.

### **Article -2.**

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **Article-3.**

D'en informer les conseillers communautaires lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

À Airvault, le 27 janvier 2025  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET**  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48